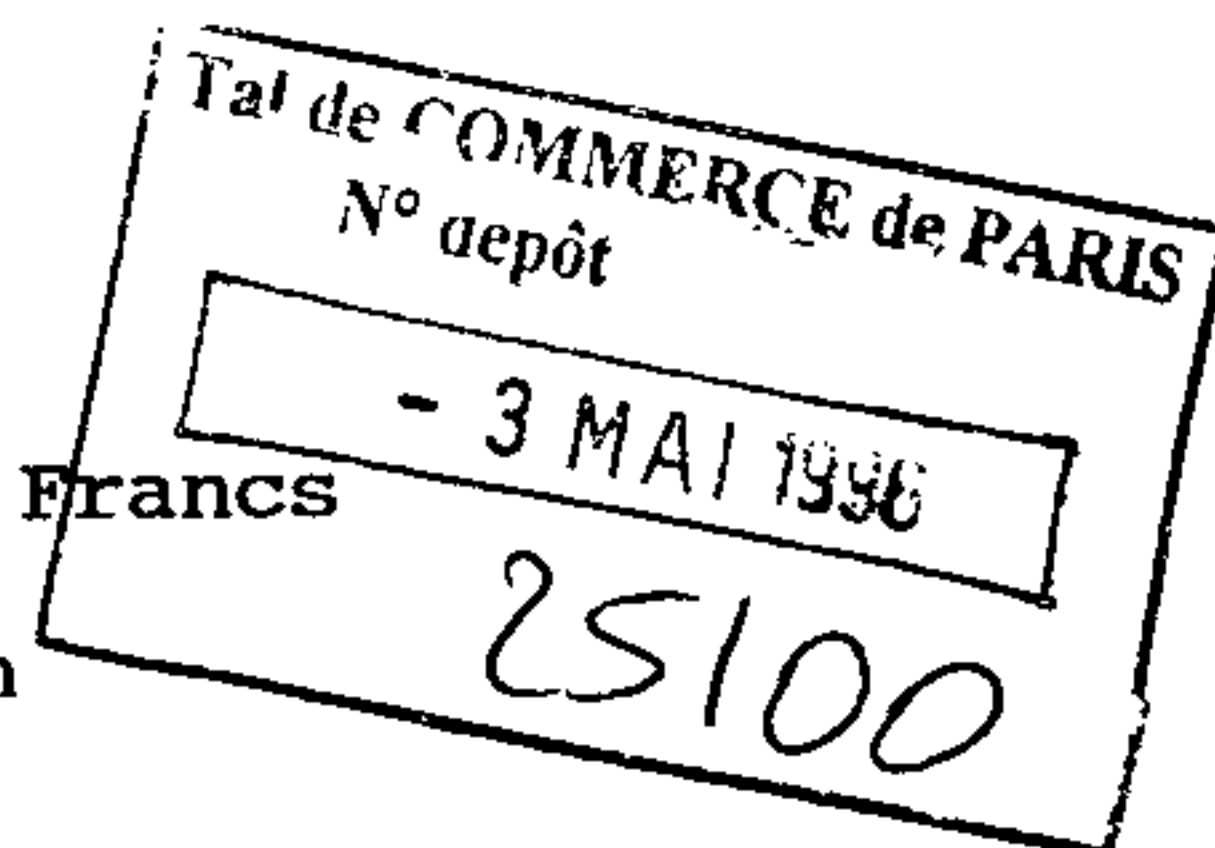


MARKETING LIGHT EXPORT
Société Anonyme au Capital de 250.000 Francs
Siège Social : 182, Bld Haussmann
75008 PARIS

R.C.S. : PARIS B 328 163 191 - 83 B 08829



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
EN DATE DU 31 JANVIER 1996

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE
Le 31 janvier,
à 10 heures ,

Les Actionnaires de la Société MARKETING LIGHT EXPORT se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire réunie à titre Extraordinaire sur la convocation du Conseil d'Administration qui leur a été régulièrement faite par lettres.

En entrant en séance, il a été établi une feuille de présence signée par chaque actionnaire présent, puis il a été procédé à la désignation des membres composant le bureau de l'assemblée :

- Président de séance Monsieur Marc LORNAT
- Scrutateurs La Société C.M.L. représentée par
 Marc LORNAT et
 Monsieur SOTTORF,
 actionnaires acceptants.
- Secrétaire : Madame BLIN.

-:-:-:-

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, après avoir certifié sincère et véritable la feuille de présence, constate que les actionnaires présents et représentés possèdent 2490 titres sur les 2.500 titres composant le capital social.

-:-:-:-

Monsieur le Président déclare en conséquence que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Handwritten signature and initials. A large, stylized signature is written over the initials 'NL'.

- " -

Le Commissaire aux Comptes Titulaire de la Société, Monsieur Jean-Michel THEAU-LAURENT ne pouvant assister à la présente réunion, s'est fait excuser.

Monsieur Marc LORNAT dépose alors sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- 1) Copies des lettres de convocation,
- 2) La feuille de présence de l'Assemblée,
- 3) Le rapport des Administrateurs,
- 4) Le projet des résolutions soumis à l'Assemblée,
- 5) Un exemplaire des statuts,
- 6) Le Registre des mouvements de titres,
- 7) La liste des actionnaires,
- 8) Les informations requises par la Loi concernant le candidat aux fonctions d'Administrateur.

-:-:-:-

Puis, Monsieur Marc LORNAT déclare qu'en conformité des textes en vigueur, le rapport des Administrateurs, la liste des actionnaires, le texte des résolutions présentées par les Administrateurs et autres documents tendant à l'information des actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège de la Société, dans les délais légaux.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

-:-:-:-

Enfin, Monsieur Marc LORNAT rappelle ensuite que l'assemblée est invitée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

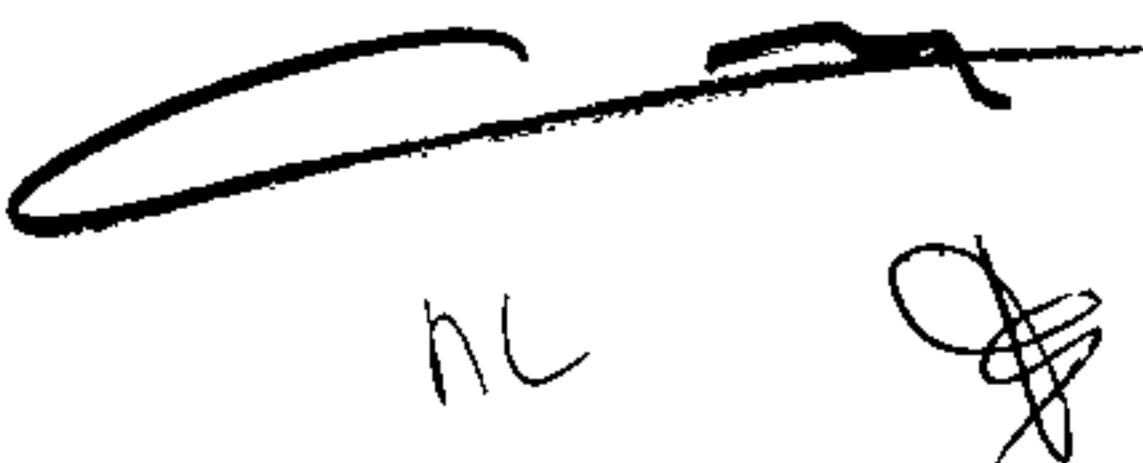
ORDRE DU JOUR

- Remplacement d'un Administrateur démissionnaire,
- Formalités,

Puis, Monsieur Marc LORNAT donne lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les questions à l'ordre du jour.

Enfin, Monsieur Marc LORNAT, Président, déclare la discussion ouverte, et précise aux Actionnaires qu'il se tient à leur disposition pour fournir à ceux qui le désireraient, toutes explications utiles.

-:-:-:-



Handwritten signature and initials, including 'HL' and a stylized 'J' or 'L'.

Après discussion, les actionnaires passent au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : Remplacement d'un Administrateur démissionnaire

L'Assemblée Générale des Actionnaires prenant acte de la démission de ses fonctions d'Administrateur de la Société de la Société SOKA représentée par Monsieur DUBOEUF, à compter de ce jour, décide de nommer en remplacement :

- Monsieur Henning SOTTORF,
Né le 30 mai 1963 à HAMBOURG - ALLEMAGNE,
demeurant 3, Rue Francisque Sarcey - 75116 PARIS,
De nationalité Allemande,

lequel exercera ses fonctions pour la période restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Pouvoirs - Formalités

L'Assemblée des Actionnaires confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes les formalités et publicités légales relatives aux décisions de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

-o-o-o-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

N. LORNAF

